

FCSII

LA FÉDÉRATION
CANADIENNE
DES SYNDICATS
D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

Investir dans l'avenir :

Éliminer les obstacles financiers
pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s

Esayu Yakob



À propos de la FCSII

La FCSII est la plus grande organisation infirmière au Canada. Elle représente 250 000 infirmières et infirmiers syndiqués de première ligne de tous les secteurs de soins – soins à domicile, SLD, soins communautaires et actifs – ainsi que les étudiantes et étudiants en sciences infirmières. Elle se porte à la défense d'enjeux prioritaires afin de consolider les soins de santé publics partout au pays.

Reconnaissance du territoire

D'un océan à l'autre, nous reconnaissons le territoire ancestral et non cédé de tous les Inuits, Métis et peuples des Premières Nations qui appellent ces terres leur chez-soi. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers est située sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabeg. En tant que colonisateurs et visiteurs, nous estimons devoir reconnaître l'importance de ces terres que nous appelons notre chez-soi. Nous le faisons pour réaffirmer notre engagement et notre responsabilité à améliorer les relations entre les nations, à travailler à la guérison des plaies du colonialisme et à améliorer notre propre compréhension des peuples autochtones locaux et de leurs cultures.

À propos de l'auteure

Eyasu Yakob is a recent nursing graduate from the University of Alberta. During his studies, he served as president of the Canadian Nursing Students' Association and sat on the boards of the Canadian Federation of Nurses Unions and the Canadian Nurses Association.

Publié par :

Fédération canadienne des syndicats
d'infirmières et infirmiers
2841, promenade Riverside
Ottawa (ON) K1V 8X7
613-526-4661
www.fcsii.ca

© 2025 Fédération canadienne des syndicats
d'infirmières et infirmiers.

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne
peut être reproduite ou transmise sous quelque forme
que ce soit ou par quelque moyen que ce soit sans
l'autorisation de l'éditeur.

ISBN

Print: 978-1-990840-37-1

Digital: 978-1-990840-38-8

Équipe de projet de la FCSII :

Tyler Levitan
Emily Watkins
Oxana Genina

Communications support provided by:

Sheila Brawn, Senior Associate, QUOI Media Group

Traduction : Elodie Gagnon, President, Altera Translation

Designer: Kim Wiens



Scannez le code QR pour
accéder à la version anglaise.



ORGANISATIONS MEMBRES DE LA FCSII



pei nurses'



TABLE DES MATIÈRES

Message de Linda Silas, présidente de la FCSII	6
Recommandations	8
Renseignements généraux	10
Obstacles financiers	12
Un premier sondage national auprès des étudiant(e)s infirmier(ère)s révèle des obstacles financiers	14
Méthodologie	14
Résultats	15
Répondre aux préoccupations des étudiant(e)s	19
Assurer la rétention et le recrutement des étudiant(e)s infirmier(ère)s	19
Reconnaître le précédent en matière de stages rémunérés	20
Récompenser et valoriser la contribution et les sacrifices des étudiant(e)s	21
Options politiques	22
Gouvernement fédéral	22
Gouvernements provinciaux et territoriaux	24
Recommandations	26
Conclusion	27
Références	28





Message de Linda Silas, présidente de la FCSII

Il manque 34 000 infirmières et infirmiers au Canada (Statistique Canada, 2025), et des modèles de prévision anticipent que la situation va s'aggraver (Calder et al., 2024). Par conséquent, il n'a jamais été aussi important d'attirer les étudiantes et les étudiants vers des programmes de soins infirmiers et de s'assurer qu'on leur offre le soutien nécessaire pour obtenir leur diplôme et amorcer une carrière dans le système public de santé.

Cependant, les étudiant(e)s infirmier(ère)s sont confronté(e)s à des obstacles financiers importants pour terminer leurs études. Les frais de scolarité, combinés aux dépenses liées aux livres, à l'équipement et au transport, pèsent sur les finances plusieurs étudiant(e)s. Ces frais peuvent aussi rendre l'obtention du diplôme hors d'atteinte pour les étudiant(e)s à faible revenu qui sont déjà aux prises avec le coût élevé de la vie.

Les étudiant(e)s infirmier(ère)s expriment depuis longtemps leurs préoccupations quant à la nécessité d'un meilleur soutien financier. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (CFNU) [Comité des résolutions de la FCSII, 2021] et l'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada (AEIC) [2024] ont déjà adopté des résolutions demandant des solutions de la part des gouvernements, y compris la nécessité d'indemniser les étudiant(e)s pour le temps consacré aux stages cliniques.

Assez, c'est assez. Nous avons besoin de plus que des résolutions et des mots. Nos étudiant(e)s infirmier(ère)s ont besoin de soutien et de respect.

Pour aider à faire entendre la voix des étudiant(e)s infirmier(ère)s, la FCSII s'est associée à l'AEIC et à Viewpoints Research afin de sonder pour la première fois les étudiant(e)s infirmier(ère)s de l'ensemble du Canada au sujet des finances, de leur expérience dans le programme de soins infirmiers et de leurs attentes quant à leur carrière en soins infirmiers.

Les résultats de cette recherche novatrice confirment ce que les étudiant(e)s infirmier(ère)s nous disent depuis longtemps : les préoccupations d'ordre financier représentent un fardeau excessif et un meilleur soutien financier de la part des gouvernements est nécessaire (FCSII et AEIC, 2024).

En s'appuyant sur les résultats du sondage, le présent rapport examine les principaux obstacles financiers qui touchent les étudiant(e)s infirmier(ère)s et recommande des options stratégiques que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent adopter pour mieux les soutenir.

Un enjeu de longue date que les gouvernements doivent aborder est que les étudiant(e)s infirmier(ère)s – contrairement aux étudiant(e)s de nombreux autres programmes de stages souvent dominés par les hommes – ne reçoivent aucune rémunération pour le temps consacré à l'acquisition d'une expérience pratique dans le cadre de stages cliniques obligatoires pour l'obtention de leur diplôme.

À leur dernière année, les étudiant(e)s infirmier(ère)s apportent une contribution importante aux soins aux patients pendant les stages cliniques. Bien que les étudiant(e)s bénéficient grandement de l'expérience pratique des stages cliniques, leur participation à ces derniers est à leurs frais. Cela comprend les frais de cours ainsi que les coûts de transport et parfois d'hébergement liés au stage. De plus, les heures requises dans les milieux de stage empêchent nombre d'entre eux d'obtenir un emploi rémunéré en dehors de leurs études.

Pour les gouvernements qui comptent sur les étudiant(e)s infirmier(ère)s pour aider à résoudre la pénurie de personnel infirmier, les résultats du sondage devraient être un signal d'alarme. J'ai été réconfortée de voir dans les résultats du sondage que, malgré les défis financiers qui se présentent à eux, les étudiant(e)s infirmier(ère)s sont résilient(e)s. Près de 90 % des étudiant(e)s interrogé(e)s ont déclaré être confiant(e)s de leur capacité à terminer leurs études. Les gouvernements doivent accueillir cette résilience et soutenir les étudiant(e)s pour favoriser leur réussite.

Leur investissement dans les étudiant(e)s sera payant. Les résultats du sondage ont révélé que les trois quarts des étudiant(e)s infirmier(ère)s prévoient pratiquer les soins au chevet du patient et que la grande majorité (89 %) souhaite travailler à temps plein. 76 % ont déclaré avoir l'intention de travailler dans leur province d'origine.

Les syndicats d'infirmières et d'infirmiers sont déterminés à travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'éliminer les obstacles financiers qui freinent les étudiant(e)s infirmier(ère)s. En investissant dans les étudiant(e)s infirmier(ère)s, les gouvernements investissent dans le système de soins de santé du Canada et dans son atout le plus important : son personnel infirmier.

En solidarité,

Linda Silas

Présidente de la FCSII

Recommandations

GOVERNEMENT FÉDÉRAL :

- 1** Instaurer des subventions pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s sous la forme de bourses annuelles ou de subventions qui concordent avec le préceptorat ou l'achèvement du programme.
- 2** Améliorer le Programme canadien d'exonération de remboursement du prêt d'études pour le personnel infirmier qui travaille dans des collectivités rurales et éloignées mal desservies en l'élargissant afin d'inclure le personnel infirmier qui travaille dans des milieux urbains en sous-effectif.
- 3** Instaurer des déductions fiscales pour les dépenses que les étudiant(e)s infirmier(ère)s engagent lors de stages cliniques dans des régions rurales ou éloignées.

GOVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX :

- 1** Mettre en place des préceptorats rémunérés pour les étudiant(e)s de dernière année en soins infirmiers.
- 2** Accroître les occasions d'emploi pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s.
- 3** Améliorer le soutien financier offert aux étudiant(e)s infirmier(ère)s en leur offrant des subventions, des bourses, du financement pour les déplacements en région éloignée et le stationnement gratuit dans les hôpitaux.
- 4** Assurer l'accès aux programmes de mentorat après l'embauche.



Renseignements généraux

Le système public de santé du Canada est en crise. Le vieillissement de la population et les besoins en soins plus complexes des patients mettent à rude épreuve un système déjà confronté à une importante pénurie de personnel infirmier. Des conditions de travail difficiles, caractérisées par de lourdes charges de travail, le stress, l'épuisement professionnel, le manque de respect et les abus, poussent plusieurs infirmières et infirmiers à quitter le système public de santé. Beaucoup d'autres arrivent à l'âge de la retraite et prennent leur retraite. Si la pénurie de personnel infirmier a commencé bien avant la pandémie de COVID-19, les pressions et le stress supplémentaires qu'elle a entraînés dans les établissements de soins de santé n'ont fait qu'aggraver la situation.

Les données de Statistique Canada (2024) montrent qu'au dernier trimestre de 2024, il y avait 34 000 postes vacants de personnel infirmier à l'échelle nationale. On s'attend à ce que la situation empire. Un sondage mené en 2024 auprès des membres de la FCSII a révélé que quatre infirmier(ère)s en exercice sur dix prévoient quitter la profession ou leur emploi ou prendre leur retraite au cours de la prochaine année (FCSII, 2024). Les modèles de prévision ont prédit que la pénurie de personnel infirmier au Canada pourrait grimper à 117 000 d'ici 2030 (Calder et al., 2024).

Pour répondre à la crise, les gouvernements de l'ensemble du Canada ont entrepris des efforts pour recruter davantage de personnel infirmier, notamment en augmentant le nombre de places dans les écoles de sciences infirmières. Bien qu'il s'agisse d'une étape nécessaire et bienvenue, le fait d'augmenter le nombre de places disponibles pour les étudiant(e)s au sein des programmes de soins infirmiers ne suffira pas. Les étudiant(e)s infirmier(ère)s doivent surmonter des obstacles financiers importants pour réussir leurs études et leur formation. À moins que les gouvernements n'apportent des changements substantiels pour aider à atténuer les pressions financières, plusieurs étudiant(e)s infirmier(ère)s seront forcé(e)s d'abandonner les soins infirmiers, ce qui aggravera la crise dans notre système public de santé.

“

At times, it feels like I'm not being evaluated on my potential aptitude as a nurse, but instead on my ability to endure endless financial pressures amidst the intense workload of nursing school.

— Esayu Yacob



Obstacles financiers

Les étudiant(e)s dans les programmes de soins infirmiers sont confronté(e)s à plusieurs obstacles financiers qui peuvent freiner l'obtention de leur diplôme et leur cheminement vers une carrière en soins infirmiers :

1 COÛTS ÉLEVÉS DE L'ACCÈS À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AU CANADA

L'éducation et la formation requises pour devenir infirmier(ère) autorisé(e) au Canada sont incroyablement coûteuses. Bien que les frais de scolarité et autres droits des écoles de sciences infirmières varient selon la province et l'établissement, les étudiant(e)s peuvent s'attendre à payer en moyenne environ 6 400 \$ par année en frais de scolarité seulement (Statistique Canada, 2024). Ce chiffre est élevé comparativement à d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (2024), dans lesquels l'éducation postsecondaire (y compris les sciences infirmières) est soit fortement subventionnée, soit gratuite.

En plus des frais de scolarité, le transport peut représenter une dépense importante pour les étudiant(e)s. Certain(e)s étudiant(e)s n'ont pas d'autre choix que d'acheter, louer ou emprunter un véhicule personnel (et absorber les coûts connexes liés à l'essence, l'assurance, le stationnement, etc.) pour réaliser les stages cliniques nécessaires à la réussite de leur programme. Le transport en commun n'est souvent pas une option réaliste pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s dont le stage doit être réalisé dans des régions rurales ou éloignées. Même dans les centres urbains, les systèmes de transport en commun ne sont pas toujours en service assez tôt le matin ou assez tard le soir pour satisfaire à leurs heures de clinique. Même si le transport en commun est une possibilité, les préoccupations concernant la sécurité tôt le matin ou tard le soir en font un choix moins souhaitable. Bien que les taxis et le covoiturage soient une option, ils présentent également des considérations de coût et de sécurité.

Les étudiant(e)s doivent aussi couvrir les coûts d'un large éventail d'autres dépenses liées à leur éducation et formation en soins infirmiers, notamment l'obtention de la certification de soins immédiats en réanimation, la réalisation de tests d'ajustement de masque, les vérifications régulières des antécédents judiciaires et l'achat de fournitures comme des trousse de laboratoire ou des uniformes médicaux destinés à un usage clinique. Dans certains cas, les étudiant(e)s peuvent même être tenu(e)s d'assurer leur propre hébergement si leur stage clinique a lieu dans une collectivité rurale ou éloignée.

À l'obtention de leur diplôme, les nouveaux diplômés des écoles de sciences infirmières doivent également payer des centaines de dollars en coûts pour la préparation et la réalisation des examens d'autorisation ainsi que la demande de permis auprès de leur ordre professionnel provincial.

2 POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT LIMITÉES

Les gouvernements fédéral et provinciaux offrent plusieurs subventions, bourses et programmes d'exonération du remboursement de prêts pour aider les étudiant(e)s infirmier(ère)s. Cependant, la mosaïque de programmes actuellement offerts ne suffit pas à répondre à leurs besoins financiers, compte tenu des coûts élevés des frais de scolarité et des dépenses connexes d'un programme de soins infirmiers. Les étudiant(e)s qui ne disposent pas de leurs propres moyens financiers risquent de tomber entre les mailles du filet.

Le soutien financier du gouvernement est particulièrement important pour les personnes à faible revenu – dont les étudiant(e)s adultes et issu(e)s de groupes traditionnellement marginalisés – qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour couvrir entièrement leurs frais d'études et de formation en soins infirmiers par leurs propres moyens. Plusieurs étudiant(e)s des écoles de sciences infirmières sont des adultes en réorientation professionnelle ou en perfectionnement ou qui passent à poste supérieur ou différent dans le domaine des soins de santé. Plusieurs sont également des étudiant(e)s adultes, qui sont plus susceptibles d'avoir des personnes à charge et moins susceptibles de pouvoir compter sur le soutien de leur famille que les étudiant(e)s qui arrivent directement du secondaire.

3 STAGES CLINIQUES NON RÉMUNÉRÉS

Tous les programmes de soins infirmiers au Canada exigent que les étudiant(e)s infirmier(ère)s suivent des stages cliniques pour développer leurs compétences et acquérir une expérience pratique dans les établissements de soins de santé. Bien que la durée exacte des stages varie selon l'établissement, les trois premières années des programmes de soins infirmiers comprennent généralement des stages à temps partiel qui chevauchent les cours universitaires. La dernière année comprend un préceptorat à temps plein d'environ trois mois qui permet aux étudiant(e)s de faire la transition vers une pratique plus indépendante, notamment en assumant la charge complète de patients.

Malgré le nombre d'heures que les étudiant(e)s infirmier(ère)s consacrent à des stages cliniques et les responsabilités qui leur sont confiées, aucune rémunération ne leur est versée pour leurs services de soins. Au lieu de cela, les étudiant(e)s doivent payer des frais de cours pour réaliser ces stages cliniques. En outre, les stages cliniques et les travaux universitaires exigent beaucoup de temps de la part des étudiant(e)s infirmier(ère)s, ce qui fait en sorte qu'il leur est difficile de trouver un emploi rémunéré ailleurs pour compléter leurs revenus.

4 DIFFICULTÉ À CONCILIER UN EMPLOI RÉMUNÉRÉ AVEC LES ÉTUDES

Les étudiant(e)s qui veulent occuper un emploi rémunéré durant leurs études en sciences infirmières sont confronté(e)s à des obstacles majeurs pour y parvenir. Les stages cliniques durent souvent de huit à douze heures par jour, plusieurs fois par semaine, sans compter la durée du trajet entre le lieu de stage et le domicile. En outre, les étudiant(e)s doivent trouver le temps d'assister aux cours magistraux et aux laboratoires, en plus de réaliser les lectures et les travaux requis. Les étudiant(e)s doivent accomplir tout cela tout en conciliant les autres nécessités de la vie, ce qui leur laisse peu de temps pour occuper un emploi rémunéré. En fait, certaines facultés de soins infirmiers déconseillent aux étudiant(e)s de travailler pendant leurs études en raison des effets néfastes que cela peut avoir sur leur santé physique et mentale, ainsi que sur leurs résultats scolaires (Lamswood et al., 2024).

De plus, de nombreuses écoles de sciences infirmières dispensent leurs programmes tout au long de l'année ou en format accéléré, ce qui offre aux étudiant(e)s encore moins de possibilités d'occuper un emploi rémunéré pendant les mois d'été comparativement aux étudiant(e)s qui suivent des programmes traditionnels de quatre ans. Ces formats de programme modifiés sont souvent orientés vers les candidat(e)s adultes qui amorcent un programme de soins infirmiers avec un baccalauréat complété ou une expérience professionnelle significative. Bien qu'ils accélèrent la formation en soins infirmiers des étudiant(e)s, les programmes peuvent être difficiles d'un point de vue financier. Les étudiant(e)s qui y sont inscrit(e)s sont souvent des individus plus âgés qui subviennent à leurs propres besoins, qui peuvent avoir des personnes à charge et qui, par conséquent, bénéficieraient probablement des revenus d'un emploi d'été.

L'école de sciences infirmières sera hors de portée pour les étudiant(e)s sans ressources financières, à moins de contracter des prêts ou tenter le pari risqué de concilier un emploi rémunéré avec leurs stages cliniques non rémunérés et leurs travaux scolaires.

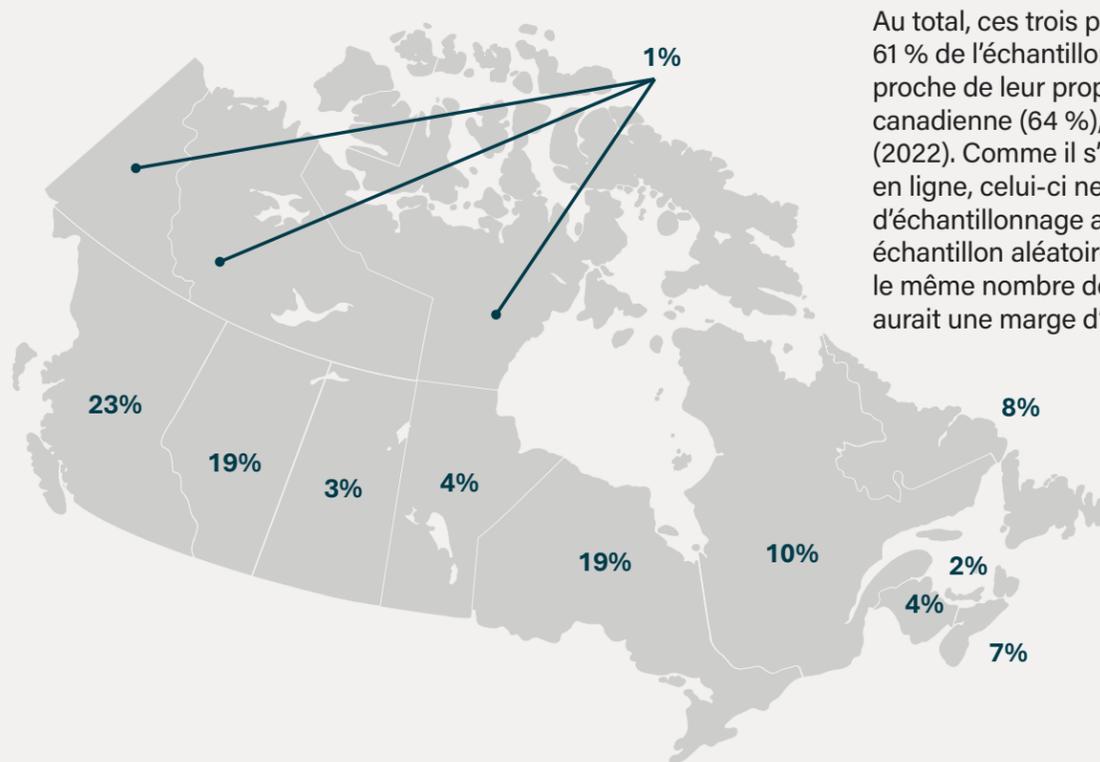
Un premier sondage national auprès des étudiant(e)s infirmier(ère)s révèle des obstacles financiers

Afin de mieux comprendre les défis auxquels sont confronté(e)s les étudiant(e)s infirmier(ère)s ainsi que leurs attentes à l'égard d'une carrière en sciences infirmières, la FCSII et l'AEIC ont mené le premier sondage national auprès des étudiant(e)s infirmier(ère)s au Canada. Les résultats démontrent que, même si la grande majorité des étudiant(e)s souhaitent pratiquer les soins infirmiers au chevet du patient dans leur province d'origine, les préoccupations financières ont une incidence sur leur santé mentale et, dans certains cas, sur leur capacité à terminer leurs études.

MÉTHODOLOGIE

La FCSII et l'AEIC ont demandé à Viewpoints Research de mener un sondage auprès des étudiant(e)s des programmes de soins infirmiers au Canada sur leurs finances, leurs expériences ainsi que leurs attentes à l'égard des programmes de soins infirmiers et en matière de travail après l'obtention de leur diplôme.

Le sondage a été réalisé en ligne en octobre et novembre 2024. Le sondage était ouvert aux étudiant(e)s infirmier(ère)s de l'ensemble du Canada inscrit(e)s à des programmes enregistrés de soins infirmiers pratiques et psychiatriques. L'AEIC a eu recours à une vaste diffusion dans les médias sociaux et à des courriels de ses représentants et doyens des facultés de soins infirmiers postsecondaires pour encourager les étudiant(e)s infirmier(ère)s à participer au sondage. En tout, 3 571 étudiant(e)s canadien(ne)s ont répondu à ce sondage, la majorité des réponses provenant de la Colombie-Britannique (23 %), de l'Alberta (19 %) et de l'Ontario (19 %).

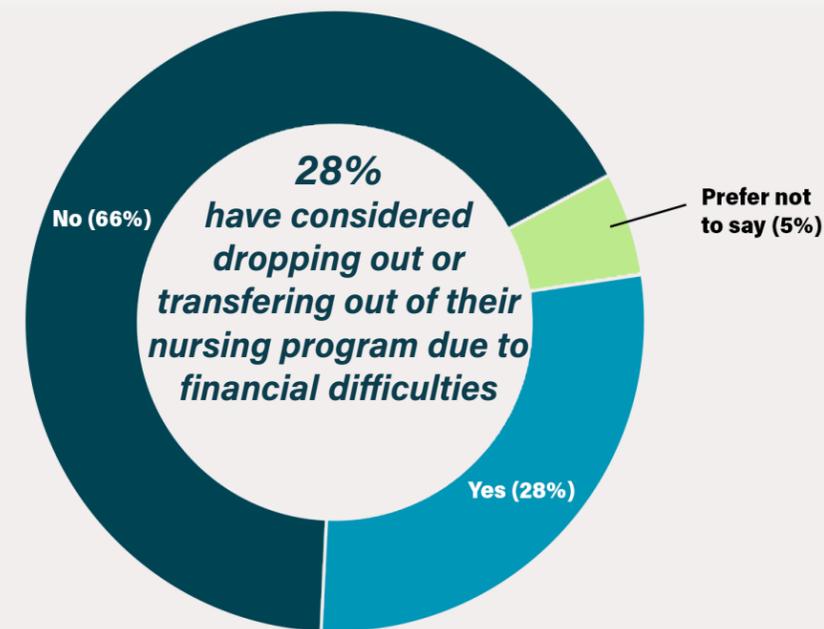


Au total, ces trois provinces représentaient 61 % de l'échantillon, ce qui est relativement proche de leur proportion dans la population canadienne (64 %), selon Statistique Canada (2022). Comme il s'agissait d'un sondage en ligne, celui-ci ne comportait pas d'échantillonnage aléatoire. Toutefois, un échantillon aléatoire similaire comportant le même nombre de répondants au sondage aurait une marge d'erreur de +/- 1,66 %.

RÉSULTATS

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON :

La plupart des répondant(e)s étaient inscrit(e)s à des programmes de soins infirmiers de quatre ans, et la distribution était équilibrée entre la première année, le milieu du programme (deuxième et troisième année) et la dernière année d'étude (29 %, 37 % et 34 %, respectivement). Quarante-neuf pour cent des étudiant(e)s suivaient une formation pour devenir infirmier(ère) autorisé(e) ou infirmier(ère) clinicien(ne). Soixante-trois pour cent des étudiant(e)s de l'échantillon étaient âgés de 24 ans ou moins et 90 % étaient des femmes. Soixante-sept pour cent des étudiant(e)s de l'échantillon ont déclaré que « Blanc » ou « Caucasien » décrivait le mieux leur ethnicité, suivi par « Noir » ou « Africain » (8 %), puis « Asiatique du Sud » (7 %) et « Asiatique du Sud-Est (7 %) ».



FINANCES DES ÉTUDIANT(E)S :

Les résultats du sondage démontrent à quel point les défis financiers sont importants pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s au Canada, 82 % des répondant(e)s au sondage se disant préoccupé(e)s par leurs finances (FCSII et AEIC, 2024). Plus du quart (28 %) ont déclaré avoir envisagé de quitter leurs études en sciences infirmières en raison de difficultés financières. Ce sentiment était particulièrement répandu chez les étudiant(e)s qui travaillaient à temps plein tout en allant à l'école, 47 % d'entre eux indiquant avoir envisagé d'abandonner leur programme.

Les préoccupations au sujet des finances nuisent également aux études des étudiant(e)s ainsi qu'à leur bien-être. Près des deux tiers (63 %) des répondant(e)s ont déclaré que les difficultés financières avaient des répercussions négatives sur leurs résultats scolaires et 72 % ont déclaré que ces difficultés nuisaient à leur santé physique ou mentale.

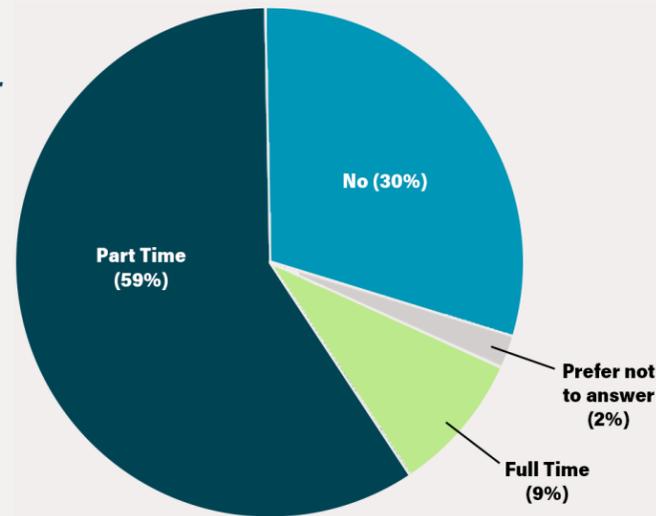
Les inquiétudes concernant les finances étaient les plus prononcées chez les étudiant(e)s plus âgés : 42 % des étudiant(e)s de 30 ans et plus se disaient très préoccupé(e)s, comparativement à 37 % des 25 à 29 ans et 21 % des moins de 24 ans.

“
Concern about finances is also adversely affecting students' studies and their wellbeing. Almost two-thirds (63%) of respondents said financial difficulties had a negative impact on their academics and 72% said those difficulties were harming their physical or mental health.”

Les étudiant(e)s infirmier(ère)s utilisent principalement des bourses d'étude, des subventions ou des bourses (60 %), des prêts étudiants (58 %) et des économies personnelles (54 %) pour financer leurs études. Cela est particulièrement vrai pour les étudiant(e)s de dernière année, catégorie dans laquelle près des deux tiers des répondant(e)s au sondage ont déclaré avoir utilisé des bourses d'études, des subventions, des bourses ou des prêts pour financer leurs études. Les prêts étaient aussi particulièrement fréquents chez les étudiant(e)s plus âgés (81 % des 25 à 29 ans ont déclaré y avoir eu accès, ainsi que 73 % des 30 ans et plus).

Les autres sources de soutien financier comprennent le soutien familial (43 %) – particulièrement fréquente chez les jeunes étudiant(e)s infirmier(ère)s – et le revenu d'emploi (38 %). Les étudiant(e)s de dernière année et ceux plus âgés étaient les plus susceptibles d'occuper un emploi. Parmi les étudiant(e)s qui avaient un emploi, 59 % travaillaient à temps partiel, et ce chiffre grimpait à 67 % pour les étudiant(e)s de dernière année. Bien que l'emploi à temps plein n'était pas aussi courant, 9 % des étudiant(e)s ont déclaré travailler à temps plein.

Most nursing students are working part-time to support themselves during their studies



Interrogé(e)s sur le soutien financier actuel du gouvernement, 60 % des répondant(e)s ont indiqué qu'il n'était pas suffisant pour répondre à leurs besoins. Les étudiant(e)s les plus susceptibles de penser ainsi étaient ceux qui étaient plus âgés (67 % des 25 à 29 ans et 71 % des 30 ans et plus), ceux qui étaient le plus près de terminer leurs études (67 % des étudiant(e)s de dernière année) ou ceux qui travaillaient à temps plein (76 %).

Sur le plan géographique, les étudiant(e)s vivant au Manitoba (67 %), au Nouveau-Brunswick (70 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (72 %) et en Nouvelle-Écosse (66 %) étaient plus susceptibles de penser que les mesures financières actuelles étaient insuffisantes.

Lorsqu'on leur a demandé quelles initiatives de soutien financier ils aimeraient voir mises en œuvre, les stages cliniques rémunérés sont arrivés en tête, avec 92 % des répondant(e)s appuyant l'idée. Parmi les autres initiatives populaires, on retrouvait l'octroi d'allocations ou de subventions pour aider les étudiant(e)s à compenser les coûts engagés pour réaliser les stages cliniques (83 %), l'augmentation du montant des subventions, bourses d'étude et bourses offertes aux étudiant(e)s infirmier(ère)s (78 %), l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux (55 %) et l'élargissement de l'exonération du remboursement des prêts étudiants afin d'inclure le personnel infirmier travaillant dans des collectivités rurales ou éloignées (52 %).

Les étudiant(e)s infirmier(ère)s étaient tellement convaincu(e)s de la nécessité d'un meilleur soutien du gouvernement que plusieurs ont indiqué que leur vote à une élection pourrait être influencé par les politiques des partis sur cette question. En particulier, 87 % ont déclaré qu'ils seraient plus susceptibles de voter pour un parti politique qui s'est engagé à rémunérer les stages cliniques des étudiant(e)s infirmier(ère)s. Soixante-treize pour cent ont dit qu'ils voteraient pour un parti qui appuyait l'octroi d'allocations ou de subventions aux étudiant(e)s infirmier(ère)s pour contribuer à compenser les coûts liés aux stages cliniques.

Les étudiant(e)s ont également déclaré que leur vote irait aux partis politiques qui étaient favorables à l'augmentation du montant des subventions, bourses d'études et bourses offertes aux étudiant(e)s infirmier(ère)s (64 %), à l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux (49 %) et à l'élargissement des programmes d'exonération du remboursement des prêts étudiants afin d'inclure le personnel infirmier travaillant dans des collectivités rurales ou éloignées (44 %).

EXPÉRIENCES ET ATTENTES DES PROGRAMMES DE SOINS INFIRMIERS :

Les programmes de formation en soins infirmiers mettent les étudiant(e)s à l'épreuve comme peu d'autres. Le curriculum exigeant, les stages difficiles et les obstacles qui se posent devant les étudiant(e)s infirmier(ère)s pour terminer leurs études représentent un stress considérable. Presque la totalité des étudiant(e)s interrogé(e)s (93 %) a déclaré ressentir un stress modéré ou élevé au cours de leur programme.

Les deux principales sources de stress étaient la performance scolaire (81 %) et les facteurs financiers (66 %). Parmi les autres sources de stress, on retrouvait les responsabilités personnelles (64 %), les difficultés de santé mentale (54 %), la performance dans les stages (51 %), les problèmes de santé physique (24 %) et l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination en milieu clinique ou scolaire (11 %).

Malgré les défis, le sondage a révélé que la plupart des étudiant(e)s (64 %) sont satisfait(e)s de la formation en soins infirmiers qu'ils reçoivent et que 88 % d'entre eux ont confiance en leur capacité de terminer leur programme de soins infirmiers.

INTÉRÊT POUR LE MENTORAT :

Des programmes de mentorat formels sont souhaités par une grande majorité des étudiant(e)s infirmier(ère)s de dernière année interrogé(e)s : 84 % ont déclaré être intéressé(e)s ou très intéressé(e)s à avoir un(e) mentor(e) pour les aider dans leur transition entre le dernier stage et le marché du travail. Parmi les individus qui étaient intéressés à avoir un(e) mentor(e) offrant du soutien aux pairs durant cette période transitoire, 86 % ont indiqué souhaiter avoir un(e) mentor(e) pour les aider à bâtir leur confiance envers l'application des compétences, et 85 % ont indiqué souhaiter avoir un(e) mentor(e) pour s'orienter dans leur nouvelle carrière.

Les programmes de mentorat sont largement considérés comme une stratégie de maintien en poste efficace pour les infirmières et infirmiers tout au long de leur carrière. La Boîte à outils pour la rétention deseffectifs infirmiers, publiée par Santé Canada (2024) en mars 2024, recommande que le mentorat soit offert à l'extérieur du milieu clinique par des mentors à titre de poste rémunéré dédié, que la participation au programme soit volontaire plutôt qu'obligatoire, et que la durée du programme soit flexible pour répondre aux besoins du mentoré.



ATTENTES EN MATIÈRE DE TRAVAIL :

Pour les gouvernements provinciaux et territoriaux qui espèrent recruter du personnel infirmier nouvellement diplômé, les résultats du sondage offrent de bonnes nouvelles : la majorité des étudiant(e)s infirmier(ère)s veulent trouver un emploi à temps plein dans leur province d'origine, et plusieurs prévoient pratiquer les soins infirmiers au chevet du patient.

Près de 90 % des répondant(e)s au sondage ont déclaré vouloir travailler à temps plein après leurs études, et 76 % ont déclaré avoir l'intention de travailler dans leur province d'origine après l'obtention de leur diplôme.

Les trois quarts des étudiant(e)s infirmier(ère)s interrogé(e)s ont déclaré avoir l'intention de pratiquer les soins infirmiers au chevet du patient : 47 % en avaient la certitude et 28 % étaient susceptibles de le faire. Cela était particulièrement vrai pour les étudiant(e)s du Québec (60 %), les infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s (71 %) et les étudiant(e)s infirmier(ère)s plus âgés (52 % des 30 ans et plus).

Les résultats du sondage ont révélé que 9 % des répondant(e)s étaient peu susceptibles de pratiquer les soins infirmiers au chevet du patient ou n'avaient pas l'intention de le faire après l'obtention de leur diplôme. 15 % des personnes interrogées se sont déclarées indécises. Lorsqu'on leur a demandé quels facteurs pourraient influencer leur décision de ne pas pratiquer les soins infirmiers au chevet du patient, les facteurs suivants sont ressortis :

- inquiétudes liées à la charge de travail élevée (77 %);
- inquiétudes liées à l'épuisement professionnel et à la capacité de maintenir un équilibre entre le travail et la vie personnelle (73 %);
- plans de poursuivre les études (41 %);
- inquiétudes liées à la culture du milieu de travail (p. ex. intimidation et harcèlement) (40 %).

L'appréhension liée à ces enjeux devient plus prononcée à mesure que les étudiant(e)s infirmier(ère)s se rapprochent de l'obtention de leur diplôme, les étudiant(e)s de dernière année se disant préoccupé(e)s par les facteurs suivants :

- charge de travail (87 %);
- épuisement professionnel (82 %);
- culture en milieu de travail (51 %).



Répondre aux préoccupations des étudiant(e)s

Les résultats du sondage montrent clairement que, bien que la majorité des étudiant(e)s infirmier(ère)s souhaitent pratiquer les soins infirmiers au chevet du patient dans leur province d'origine, l'insécurité financière constitue un obstacle pour bon nombre d'entre eux. Répondre à ces préoccupations doit être une priorité pour les gouvernements fédéral et provinciaux pour plusieurs raisons :

ASSURER LA RÉTENTION ET LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(ÈRE)S

À l'heure où le pays souffre d'une grave pénurie de personnel infirmier, les gouvernements ne peuvent pas se permettre de perdre des étudiant(e)s infirmier(ère)s avant même le début de leur carrière. Bien que les résultats du sondage montrent que la majorité des étudiant(e)s infirmier(ère)s interrogé(e)s sont satisfait(e)s de leurs études, il ne fait aucun doute que les préoccupations financières les affectent négativement.

Plus de 80 % des répondant(e)s au sondage ont indiqué que les difficultés financières étaient une préoccupation, et plus du quart ont indiqué avoir envisagé l'abandon de leur programme de soins infirmiers en raison de difficultés financières. Les résultats du sondage soulignent également à quel point les difficultés financières pèsent sur la santé physique et mentale des étudiant(e)s infirmier(ère)s.

Les frais de scolarité élevés en plus du coût élevé de la vie au Canada font en sorte qu'une formation en soins infirmiers peut être inabordable pour les personnes à faible revenu. Il peut s'agir d'étudiant(e)s adultes avec des personnes à charge – comme les mères monoparentales – et les personnes moins nanties issues de groupes marginalisés. Certain(e)s étudiant(e)s infirmier(ère)s peuvent rechercher un emploi rémunéré pour compléter leurs revenus. Or, pour plusieurs d'entre eux, ce n'est pas une option en raison de la nature rigoureuse et chronophage de leurs études et de leurs stages cliniques.

Offrir un soutien financier plus complet aux étudiant(e)s infirmier(ère)s améliorerait l'accessibilité des programmes de soins infirmiers pour un groupe de personnes plus large et plus diversifié, qui reflèterait d'avantage la population canadienne. Ce soutien contribuerait également à la rétention des étudiant(e)s infirmier(ère)s actuel(le)s en atténuant leurs inquiétudes financières et les répercussions négatives de ces dernières sur leur bien-être.

“

At a time when the country is suffering from a severe shortage of nurses, governments cannot afford to lose nursing students before they have even started their nursing careers.

RECONNAÎTRE LE PRÉCÉDENT EN MATIÈRE DE STAGES RÉMUNÉRÉS

Les résultats du sondage soulignent les principales priorités des étudiant(e)s infirmier(ère)s en ce qui concerne le soutien financier du gouvernement. Plus de 90 % des répondant(e)s étaient favorables à ce que les étudiant(e)s infirmier(ère)s soient rémunéré(e)s pour le temps consacré à des stages cliniques et 83 % souhaitaient que les gouvernements accordent des allocations ou des subventions pour aider à compenser les coûts encourus pour participer à des stages cliniques. Tandis que les stages cliniques rémunérés pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s sont rares au Canada, les étudiant(e)s dans plusieurs disciplines – en particulier les programmes à prédominance masculine – reçoivent une rémunération pour le travail effectué pendant leurs stages. Cela comprend les étudiant(e)s en ingénierie, en affaires, en droit, en médecine, dans les métiers et dans la police. La contribution des étudiant(e)s infirmier(ère)s lors de leurs stages cliniques est tout aussi précieuse, sinon plus, que celle des autres stagiaires, ce qui remet en question la raison pour laquelle leurs stages ne sont pas rémunérés.

À l'échelle internationale, il existe un précédent important pour soutenir financièrement les étudiant(e)s infirmier(ère)s par le biais d'initiatives telles que la gratuité scolaire, les stages cliniques rémunérés et les allocations pour frais. Voici certains pays qui proposent des soutiens :

AUSTRALIE:

Deux des gouvernements des États du pays offrent la gratuité scolaire pour les programmes de formation en soins infirmiers (Victoria State Government, 2025; Queensland Government, 2024). À compter de juillet 2025, le gouvernement de l'Australie accordera une subvention sous condition de ressources aux étudiant(e)s qui termineront un stage clinique (Australian Government Department of Education, 2024).

ALLEMAGNE:

La formation professionnelle en soins infirmiers est gratuite et les étudiant(e)s infirmier(ère)s sont rémunéré(e)s pendant leur formation, le montant étant calculé en fonction de leur année d'études (Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, 2025).

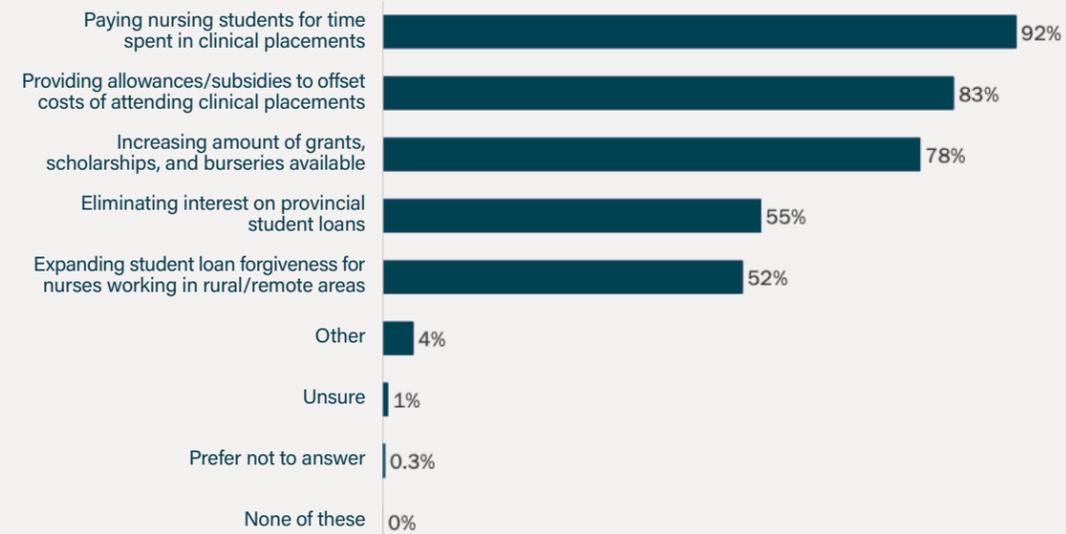
IRLANDE:

Les étudiant(e)s qui terminent leur stage de dernière année sont rémunéré(e)s à un taux de 80 % du salaire d'un(e) infirmier(ère) de première année (Government of Ireland, 2022). Au cours des trois premières années d'un diplôme en soins infirmiers, les étudiant(e)s reçoivent une allocation de subsistance annuelle pour couvrir les frais de repas encourus pendant leur stage (Government of Ireland, 2022). Il existe également une allocation de logement pour les étudiant(e)s qui réalisent des stages à l'extérieur de leur région ainsi qu'un programme qui leur permet de réclamer les frais de déplacement engagés dans le cadre de stages (Government of Ireland, 2022).

ROYAUME-UNI:

Tous les étudiant(e)s sciences infirmier(ère)s reçoivent une subvention de formation annuelle sans condition de ressources. En outre, les étudiant(e)s de certaines spécialités sont admissibles à recevoir un montant supplémentaire (NHS Business Services Authority, s.d.). Les frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés jusqu'à concurrence des limites indiquées pour les stages (NHS Business Services Authority, s.d.). Il existe également des subventions pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s ayant des enfants à charge et pour ceux qui connaissent des difficultés financières imprévues (NHS Business Services Authority, s.d.).

Almost all nursing students support pay for time in clinical placements



RÉCOMPENSER ET VALORISER LA CONTRIBUTION ET LES SACRIFICES DES ÉTUDIANT(E)S

Les stages cliniques offrent un environnement où les étudiant(e)s peuvent développer et affiner leurs compétences dans un contexte réel. La contribution des étudiant(e)s infirmier(ère)s est peut-être limitée au cours des premières années de leur programme, mais cette situation change radicalement au cours des années subséquentes. Au cours de leur dernière année, les étudiant(e)s infirmier(ère)s travaillent de manière assez indépendante et assument souvent la charge complète de patients.

On peut craindre que le fait de rémunérer les stages cliniques des étudiant(e)s les amène à être considéré(e)s comme des membres du personnel plutôt que pour des stagiaires de l'unité et que cela compromette leur expérience éducative. Or, le fait est que tant que les étudiant(e)s sont classé(e)s comme surnuméraires, la rémunération des heures travaillées ne modifierait pas leur traitement ni leur expérience d'apprentissage.

Une étude sur les étudiant(e)s infirmier(ère)s de l'Alberta qui ont terminé leur préceptorat en travaillant comme employé(e)s rémunéré(e)s pendant la quatrième vague de la pandémie de COVID-19 a révélé que 89 % d'entre eux étaient d'accord pour dire que le personnel de leur unité appuyait leur apprentissage et que leur expérience avait été globalement positive (Shajani et al., 2023).

Une formation en soins infirmiers exige souvent que les étudiant(e)s renoncent à un revenu pour de longues périodes durant leur programme et engagent des coûts importants. Outre les contraintes de temps et financières que leur imposent leurs études, les étudiant(e)s infirmier(ère)s doivent également composer avec des problèmes de santé physique et mentale liés aux stages cliniques, notamment un risque accru de contracter des maladies transmissibles, de subir un accident du travail et d'être victimes d'intimidation et de harcèlement. Tandis que les travailleur(euse)s non étudiant(e)s ont leur mot à dire sur leurs horaires de travail et reçoivent des primes pour les quarts de nuit ou de fin de semaine, on s'attend à ce que les étudiant(e)s infirmier(ère)s travaillent dans une unité hospitalière n'importe quel jour de la semaine et suivent un horaire établi par leur instructeur(rice) ou précepteur(rice), et ce, sans aucune rémunération.

Rémunérer les étudiant(e)s infirmier(ère)s pour le temps consacré à des stages cliniques soulagerait non seulement leurs préoccupations financières, mais reconnaîtrait et récompenserait également leur contribution au système de soins de santé ainsi que leurs sacrifices personnels.

Du point de vue des politiques, il existe plusieurs initiatives que les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient mettre en place pour réduire ou éliminer les obstacles financiers qui touchent les étudiant(e)s infirmier(ère)s. L'objectif de cette section est de fournir un point de référence en vue d'un engagement sérieux et d'une discussion sur ces importants enjeux avec ces ordres de gouvernement. Chacune de ces initiatives politiques potentielles, qui sont fondées sur les pratiques exemplaires au pays et à l'étranger, entraînerait des répercussions pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s et aiderait à régler les problèmes de rétention et de recrutement du personnel infirmier du Canada.

GOVERNEMENT FÉDÉRAL

INSTAURER DES BOURSES POUR LES ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(ÈRE)S

Dans le passé, le gouvernement fédéral a offert jusqu'à 4 000 \$ en subventions aux apprentis qui terminent leur formation en apprentissage (Gouvernement du Canada, s.d.). En outre, les apprentis pouvaient bénéficier de l'assurance-emploi pendant qu'ils suivaient des cours (Gouvernement du Canada, s.d.) et déduire le coût de l'achat d'outils de leur impôt fédéral sur le revenu (Gouvernement du Canada, s.d.). Une aide semblable pourrait être offerte aux étudiant(e)s infirmier(ère)s par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada.

Les subventions fédérales pourraient prendre la forme d'un paiement unique au début des études en soins infirmiers ou d'un montant annuel pour chaque année d'un programme de soins infirmiers (p. ex. l'octroi d'une bourse de 1 000 \$ pour chaque année d'un programme de soins infirmiers de quatre ans).

La bourse pourrait concorder avec le début du préceptorat pour aider les étudiant(e)s à compenser les pertes de revenus et les dépenses encourues pendant la formation à temps plein non rémunérée. Il pourrait également s'agir d'une bourse de fin d'études destinée à aider les étudiant(e)s à compenser les dépenses encourues après l'obtention de leur diplôme, comme l'inscription à l'examen de leur ordre professionnel, l'achat de matériel de préparation à l'examen et la demande de permis d'exercice auprès de l'organisme provincial ou territorial d'attribution des permis applicable.

Contrairement à un paiement unique, les bourses annuelles pourraient offrir aux étudiant(e)s un financement continu pour chaque année de leur programme. Toutefois, l'un des problèmes que peuvent poser les bourses annuelles est qu'elles peuvent désavantager les étudiant(e)s inscrit(e)s à des programmes accélérés ou à des programmes postdiplôme de courte durée lorsqu'il s'agit d'accéder à un financement. Le gouvernement fédéral devrait tenir compte de cet enjeu lors de la mise en place de subventions pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s.

La mise en place de subventions pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s mettrait le Canada sur un pied d'égalité avec d'autres pays, dont le Royaume-Uni, qui les offrent déjà.

AMÉLIORER LES PROGRAMMES CANADIENS D'EXONÉRATION DE REMBOURSEMENT DE PRÊTS ÉTUDIANTS

Le gouvernement fédéral offre actuellement une exonération de remboursement des prêts de 30 000 \$ aux étudiant(e)s infirmier(ère)s qui travaillent dans des collectivités rurales et éloignées mal desservies dans le cadre du Programme canadien d'exonération de remboursement du prêt d'études (Gouvernement du Canada, 2024). L'exonération de remboursement de prêts est répartie sur cinq ans (4 000 \$ la première année, 5 000 \$ la deuxième année, 6 000 \$ la troisième année, 7 000 \$ la quatrième année et 8 000 \$ la cinquième année). Réformer le programme pour offrir aux étudiant(e)s infirmier(ère)s un plus grand soutien financier est une autre initiative que le gouvernement fédéral pourrait adopter. La réforme pourrait consister à augmenter le montant de l'exonération de remboursement de prêts offerte au personnel infirmier.

En 2023, le gouvernement fédéral a augmenté le montant de l'exonération de remboursement de prêts pour les infirmier(ère)s qui travaillent dans des collectivités rurales et éloignées mal desservies. Le montant de l'exonération est passé de 20 000 \$ à 30 000 \$ sur cinq ans (Emploi et Développement social Canada, 2025). Bien qu'il s'agisse d'une augmentation bienvenue, le montant fourni n'est toujours pas suffisant pour couvrir les coûts élevés d'une formation en soins infirmiers et demeure nettement inférieur à celui offert aux étudiant(e)s en médecine qui travaillent dans des collectivités rurales et éloignées mal desservies (60 000 \$) (Gouvernement du Canada, 2024). Malgré que les étudiant(e)s en médecine paient des frais de scolarité plus élevés que leurs collègues en soins infirmiers, les coûts des programmes de soins infirmiers sont également importants. Les frais de scolarité à eux seuls représentent habituellement environ 6 404 \$ par année, sans compter les dépenses supplémentaires liées aux livres, à l'équipement et au transport que les étudiant(e)s infirmier(ère)s paient de leur poche (Statistique Canada, 2024). Pour améliorer de manière significative les conditions des étudiant(e)s infirmier(ère)s, le gouvernement fédéral pourrait augmenter davantage le montant de l'exonération de remboursement de prêts.

Une autre façon pour le gouvernement fédéral d'améliorer le programme est d'élargir l'admissibilité à l'exonération de remboursement de prêts étudiants au personnel infirmier travaillant dans des milieux urbains en sous-effectif. Il est urgent de pourvoir le grand nombre de postes vacants dans les établissements urbains en sous-effectif partout au pays, ainsi que dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies. Afin de maintenir l'incitatif actuel offert au personnel infirmier pour pourvoir des postes dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies par l'entremise du programme existant d'exonération de remboursement de prêts étudiants, le montant de l'exonération accordée à ces infirmier(ère)s pourrait être augmenté par rapport au montant offert au personnel infirmier travaillant dans des milieux urbains en sous-effectif.

OFFRIR DES DÉDUCTIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU AUX ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(ÈRE)S QUI RÉALISENT UN STAGE EN MILIEU RURAL

Les étudiant(e)s infirmier(ère)s réalisent souvent des stages cliniques dans des collectivités rurales, parfois à des centaines de kilomètres de leur résidence. Pourtant, à l'heure actuelle, les provinces et les autorités de soins de santé n'accordent que des allocations limitées aux étudiant(e)s qui réalisent des stages cliniques en milieu rural. En revanche, les apprentis en construction reçoivent des déductions fiscales fédérales pour les coûts associés à la formation dans des régions situées à plus de 150 km de leur résidence en vertu d'un programme de déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier (Agence du revenu du Canada, 2024).

Des déductions fiscales semblables pourraient être mises en place pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s qui réalisent des stages cliniques en milieu rural. Permettre aux étudiant(e)s infirmier(ère)s de demander une déduction fiscale pour leurs dépenses liées aux stages cliniques en milieu rural (p. ex. les frais de transport et d'hébergement) pourrait aider à améliorer l'accès aux occasions de formation en milieu rural. Ainsi, cela pourrait inciter davantage d'étudiant(e)s infirmier(ère)s à travailler dans les collectivités rurales après la fin de leurs études. C'est une initiative que d'autres pays, comme le Royaume-Uni et l'Irlande, ont déjà adoptée.

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

a METTRE EN PLACE DES PRÉCEPTORATS RÉMUNÉRÉS POUR LES ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(ÈRE)S

La plupart des provinces offrent aux étudiant(e)s infirmier(ère)s de troisième et quatrième année la possibilité de travailler comme prestataires de soins non réglementés, avec des titres de poste qui varient selon les provinces (p. ex. étudiant(e)-infirmier(ère) employé(e) en Colombie-Britannique, étudiant(e)-infirmier(ère) de premier cycle employé(e) en Alberta et au Manitoba, externe en soins infirmiers en Ontario et au Québec, étudiant(e)-infirmier(ère) de premier cycle en Nouvelle-Écosse, Programme d'emploi d'été pour étudiant(e)s en soins infirmiers à l'Île-Prince-Édouard et infirmier(ère) collégial(e) à Terre-Neuve-et-Labrador). Bien que leurs responsabilités varient selon la région, les étudiant(e)s dispensent des soins infirmiers sous la supervision d'un(e) infirmier(ère) autorisé(e), et leur travail dépasse généralement la portée des aides en soins de santé et des préposé(e)s aux bénéficiaires (PAB).

La plupart des provinces ont déjà des structures existantes afin d'offrir une rémunération horaire aux étudiant(e)s pour les soins infirmiers dispensés en dehors de leurs stages cliniques non rémunérés. Par conséquent, il ne serait pas difficile d'élargir le modèle de rémunération afin d'inclure les heures que les étudiant(e)s consacrent à leur préceptorat dans leur dernière année d'études en soins infirmiers.

Il existe des précédents à ce sujet au Canada. De janvier 2022 à avril 2022, Alberta Health Services a employé plus de 600 étudiant(e)s infirmier(ère)s de l'Alberta en tant qu'étudiant(e)s-infirmier(ère)s de premier cycle hybrides pendant leur préceptorat (Short, 2022). Un article universitaire examinant l'initiative a qualifié celle-ci de « réussie et innovante », notant que :

La collaboration entre le système de santé et les établissements d'enseignement postsecondaire (EEPS) était une façon novatrice de remédier à la pénurie de personnel infirmier, de stabiliser l'effectif et de permettre aux étudiant(e)s infirmier(ère)s de cycle supérieur de terminer leurs études de premier cycle et de contribuer à la réponse à la pandémie de COVID-19. La rétroaction des étudiant(e)s par le biais de sondages au milieu et à la fin de leurs études a confirmé que leur développement, leurs connaissances, leur autonomie et leur confiance ont été favorisés et soutenus, menant ainsi à une transition réussie vers la profession infirmière (Shajani et al., 2023).

Actuellement, l'Alberta offre également un programme hybride qui permet aux étudiant(e)s réalisant leur préceptorat dans les régions rurales la possibilité d'être employé(e)s en tant qu'étudiant(e)s-infirmier(ère)s de premier cycle (Koch et Froese, 2023).

D'autres provinces pourraient mettre en place des programmes semblables.

b AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI DES ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(ÈRE)S

Comme mentionné précédemment, la majorité des provinces canadiennes permettent aux étudiant(e)s infirmier(ère)s des années supérieures de travailler comme prestataires de soins de santé non réglementés. Un emploi rémunéré en tant que prestataire de soins non réglementé permet aux étudiant(e)s infirmier(ère)s d'acquérir une expérience clinique supplémentaire, ce qui facilite le passage à la pratique après l'obtention de leur diplôme. Il offre également aux étudiant(e)s infirmier(ère)s la possibilité de gagner un revenu pour les aider à payer leurs études en soins infirmiers.

Les gouvernements provinciaux qui offrent déjà des programmes d'emploi pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s pourraient investir dans l'augmentation du nombre d'occasions offertes afin que l'ensemble des étudiant(e)s intéressé(e)s à participer aux programmes aient la possibilité de le faire.

Les provinces qui n'ont pas de programmes d'emploi pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s (p. ex. le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan) pourraient les mettre en œuvre, en veillant à ce que les étudiant(e)s exercent sous la supervision d'un(e) infirmier(ère) autorisé(e) et qu'ils puissent dispenser des soins infirmiers adaptés à leur niveau de scolarité (c.-à-d. au-delà du champ de pratique des aides en soins de santé et des PAB).

c AMÉLIORER LE SOUTIEN FINANCIER

I) INSTAURER DES SUBVENTIONS UNIVERSELLES

Les étudiant(e)s infirmier(ère)s bénéficieraient d'un soutien financier provincial sous forme de subventions annuelles pour aider à compenser les coûts élevés d'une formation en soins infirmiers. Certaines régions offrent déjà ce soutien : la Colombie-Britannique accorde 2 000 \$ par année à tous les étudiant(e)s en soins infirmiers et 5 000 \$ additionnels par année aux étudiant(e)s autochtones en soins infirmiers à titre de crédit pour frais de scolarité (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2024). Les étudiant(e)s d'autres régions tireraient profit d'initiatives semblables.

III) INSTAURER DES ALLOCATIONS POUR LES ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(ÈRE)S QUI RÉALISENT DES STAGES EN MILIEU RURAL

Le financement provincial sous forme d'allocations pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s qui souhaitent ou doivent réaliser un stage dans des collectivités rurales allégerait les pressions financières sur les étudiant(e)s qui doivent se déplacer à l'extérieur de leur collectivité d'origine dans le cadre du stage. Les allocations pourraient notamment permettre aux étudiant(e)s de déduire les frais de transport, d'hébergement ou de repas lors d'une formation dans des régions rurales.

Le soutien financier supplémentaire pourrait également exposer davantage d'étudiant(e)s infirmier(ère)s à des stages en milieu rural, augmentant ainsi les chances qu'ils tentent d'obtenir un emploi dans ces collectivités après l'obtention de leur diplôme.

II) INSTAURER DES BOURSES FONDÉES SUR LES BESOINS

Un financement ciblé pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s à faible revenu aiderait à assurer une plus grande diversité dans les programmes de soins infirmiers et, ultimement, dans la profession infirmière. La Colombie-Britannique offre une bourse annuelle sous condition de ressources (2 000 \$) aux étudiant(e)s infirmier(ère)s à faible revenu (Student Aid BC, s.d.), et l'Alberta offre une bourse unique (5 000 \$) à un maximum de 1 700 étudiant(e)s infirmier(ère)s à faible revenu (Student Aid Alberta, s.d.). D'autres régions pourraient suivre le même exemple, surtout si elles ne sont pas disposées à instaurer des subventions universelles pour tous les étudiant(e)s infirmier(ère)s.

IV) INSTAURER LE STATIONNEMENT GRATUIT À L'HÔPITAL

Les étudiant(e)s doivent payer des tarifs réguliers pour le stationnement à l'hôpital, plusieurs jours par semaine, pour réaliser leurs stages cliniques non rémunérés. Cela peut représenter des coûts pouvant s'élever à des centaines de dollars par année en plus des dépenses d'automobile. Bien que moins coûteux, le transport en commun n'est souvent pas une option pour les étudiant(e)s, car les heures de service ne coïncident pas nécessairement avec l'heure de la journée où leur stage commence ou se termine. Le stationnement gratuit pourrait alléger certaines des pressions financières sur les étudiant(e)s infirmier(ère)s.

Recommandations

En se fondant sur les résultats du sondage national auprès des étudiant(e)s et sur les options stratégiques qui s'offrent aux gouvernements fédéral et provinciaux, la FCSII a énoncé les recommandations suivantes que chaque ordre de gouvernement peut mettre en œuvre pour soutenir les étudiant(e)s infirmier(ère)s au Canada. Le présent rapport a fourni une justification pour chacune de ces initiatives, ainsi que des exemples de régions où la plupart de ces initiatives ont déjà été mises en œuvre avec succès.

GOVERNEMENT FÉDÉRAL :

1. Instaurer des subventions pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s sous la forme de bourses annuelles ou de subventions qui concordent avec le préceptorat ou l'achèvement du programme.
2. Améliorer le Programme canadien d'exonération de remboursement du prêt d'études pour le personnel infirmier qui travaille dans des collectivités rurales et éloignées mal desservies en l'élargissant afin d'inclure le personnel infirmier qui travaille dans des milieux urbains en sous-effectif.
3. Instaurer des déductions fiscales pour les dépenses que les étudiant(e)s infirmier(ère)s engagent lors de stages cliniques dans des régions rurales ou éloignées.

GOVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX :

1. Mettre en place des préceptorats rémunérés pour les étudiant(e)s de dernière année en soins infirmiers.
2. Accroître les occasions d'emploi pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s.
3. Améliorer le soutien financier offert aux étudiant(e)s infirmier(ère)s en leur offrant des subventions, des bourses, du financement pour les déplacements en région éloignée et le stationnement gratuit dans les hôpitaux.
4. Assurer l'accès aux programmes de mentorat après l'embauche.

Conclusion

Les étudiant(e)s infirmier(ère)s sont confronté(e)s à des défis financiers importants pour terminer leur formation en soins infirmiers. Le coût élevé des frais de scolarité et des dépenses connexes font que beaucoup s'inquiètent de la manière dont ils vont gérer leur budget. La mosaïque actuelle de subventions, bourses et programmes d'exonération de remboursement de prêts est insuffisante, surtout pour les étudiant(e)s financièrement défavorisé(e)s. Pourtant, un emploi rémunéré en dehors de leurs études n'est pas une option pour nombre d'étudiant(e)s en raison de la rigueur académique du programme et de la nature chronophage et rigide des stages cliniques qu'ils doivent réaliser pour obtenir leur diplôme. Les inquiétudes au sujet des finances amènent un stress important aux étudiant(e)s infirmier(ère)s, ce qui influence négativement leur santé mentale et force certain(e)s étudiant(e)s à envisager l'abandon de leurs études.

Le système public de santé du Canada ne peut se permettre de perdre des étudiant(e)s infirmier(ère)s. Leurs connaissances et leurs compétences sont inestimables pour un système déjà aux prises avec une grave pénurie de personnel infirmier. Il incombe aux gouvernements fédéral et provinciaux d'investir dans les étudiant(e)s infirmier(ère)s pour alléger leur fardeau financier et aider à résoudre la crise du personnel infirmier au pays.

Les investissements ne devraient pas seulement inclure de nouvelles subventions et bourses ainsi que des programmes d'exonération de remboursement de prêts améliorés ou nouveaux, mais aussi des initiatives novatrices comme des déductions fiscales pour les dépenses liées aux stages cliniques et, surtout, des préceptorats rémunérés pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s de dernière année. En rémunérant les étudiant(e)s pour les heures consacrées à leur stage clinique de dernière année, les gouvernements leur envoient un signal fort qu'ils sont un atout précieux pour le système public de santé.

“
**Assez, c'est assez.
Nous avons besoin de
plus que des résolutions
et des mots. Nos étudiant(e)s
infirmier(ère)s ont besoin
de soutien et de respect.**

— Linda Silas,
présidente de la FCSII



Visitez notre site web
fcsii.ca pour plus
d'informations.

RÉFÉRENCES

- Alberta Health Services. (27 décembre 2023). *Hybrid program lets nursing students work, earn & learn*. <https://www.albertahealthservices.ca/news/Page17932.aspx>
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, (2025). *Die Ausbildungsvergütung (L'allocation de formation)*. <https://www.pflegeausbildung.net/dein-weg-in-den-pflegeberuf/verguetung.html>
- Agence du revenu du Canada. (21 octobre 2024). *Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre*. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/budgets-gouvernement-federal/budget-2022-plan-faire-croitre-notre-economie-rendre-vie-plus-abordable/deduction-mobilite-travail.html>
- Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers. (2023). *Resolutions: Report of the Resolution Committee. Resolution #10 – Nursing Students*. <https://nursesunions.ca/wp-content/uploads/2023/04/9-Resolutions-2023-Final.pdf>
- Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers. (2024). *CFNU Member Survey Report*. <https://nursesunions.ca/wp-content/uploads/2024/03/2024-CFNU-Members-Survey-Web-1.pdf>
- Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers. (2025). *Résultats de l'enquête canadienne auprès des étudiant(e)s infirmier(ère)s*. <https://fcsii.ca/wp-content/uploads/2025/01/Nursing-Student-Survey-Report-January-2025-FR.pdf>
- Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada (2024). *Approved Position and Resolution Statement. Call for Clinical Compensation for Nursing Students*. <https://static1.squarespace.com/static/5fd251097a98ce4ff8622356/t/6740c3dea32fa159b2d09b27/1732297696373/Editable~+All+CNSA+Position+and+Resolution+Statements.pdf>
- Department of Education Australia. (2024). *Commonwealth Prac Payment*. <https://www.education.gov.au/higher-education/commonwealth-prac-payment>
- Department of Health Ireland. (17 janvier 2023). *Minister for Health announces €9 million in additional supports for student nurses and midwives*. <https://www.gov.ie/en/press-release/fb27e-minister-for-health-announces-9-million-in-additional-supports-for-student-nurses-and-midwives/>
- Department of Health Victoria State Government Australia. (2025). *Free nursing and midwifery study*. <https://www.health.vic.gov.au/nursing-and-midwifery/free-nursing-and-midwifery-study>
- Education and Training Queensland Government Australia. (2024). *Free Nursing*. <https://www.qld.gov.au/education/training/subsidies/free-nursing>
- Emploi et Développement social Canada. (6 mars 2025) *Attirer plus de médecins et d'infirmiers dans les collectivités rurales et éloignées grâce à l'exonération du remboursement des prêts d'études canadiens*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2025/03/attirer-plus-de-medecins-et-dinfirmiers-dans-les-collectivites-rurales-et-eloignees-grace-a-lexoneration-du-remboursement-des-prets-detudes-canadiens.html>
- Gouvernement du Canada. (26 mai 2022). *Assurance-emploi pour les apprentis*. <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/soutien-metiers-specialises-apprentis/assurance-emploi-apprentis.html>
- Gouvernement du Canada. (6 novembre 2024). *Exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins de famille et le personnel infirmier - Aperçu*. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/rembourser/aide-remboursement/medecins-infirmier.html>
- Gouvernement du Canada. (s.d.). *Subventions aux apprentis*. <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/soutien-metiers-specialises-apprentis/subventions.html>
- Gouvernement du Canada. (s.d.). *Gens de métier salariés*. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-dependances/ligne-22900-autres-dependances-emploi/gens-metier-salaries-compris-apprenti-mecanicien.html>
- Santé Canada. (2024). *Boîte à outils pour la rétention des effectifs infirmiers : Améliorer la vie professionnelle du personnel infirmier au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/ressources-humaines-sante/boite-outils-retention-effectifs-infirmiers-ameliorer-vie-professionnelle-personnel.html>
- Lamswood, J., Hancock, P., Randell, G., Kennedy, D., Brooks, D.W., Moores, P. (2024). "We Have Bills to Pay Too": The Juggling Act of Working While Attending a School of Nursing. *Quality Advancement in Nursing Education*, vol. 10 : no 2, article 9. <https://doi.org/10.17483/2368-6669.1423>
- McKendrick Calder, L., Topola, L., Heuver, T. (2024). How the nursing shortage is affecting the health-care system, patients and nurses themselves. *The Conversation*. <https://theconversation.com/how-the-nursing-shortage-is-affecting-the-health-care-system-patients-and-nurses-themselves-228259>
- Ministère de l'enseignement supérieur du Québec. (s.d.). *Programmes d'études admissibles de la formation collégiale technique et de la formation universitaire - Bourses Perspective Québec (2023-2024)*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/perspective-quebec/bourse-perspective-quebec-2024-2025.pdf>
- Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique. (1er mars 2024). *Province announces minimum nurse-to-patient ratios, retention and recruitment investments*. <https://news.gov.bc.ca/releases/2024HLTH0025-000272>
- NHS Business Services Authority England. (s.d.). *Learning Support Fund*. <https://www.nhsbsa.nhs.uk/nhs-learning-support-fund-lsf>
- NHS Business Services Authority England. (s.d.). *Training Grant*. <https://www.nhsbsa.nhs.uk/nhs-learning-support-fund-lsf/training-grant>
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2024). *Education GPS. Student Support*. <https://gpe-education.oecd.org/revieweducationpolicies/#!node=41711&filter=all;-:text=tertiary%20national%20students-,Countries%20also%20take%20different%20approaches%20to%20providing%20financial%20support%20to,rose%20by%2025%20percentage%20points>
- Shajani, Z., Laing, C.M., Robinson, F., Yun L., Patterson, J.D., Rieder L. (2022). The Creation of a Novel Undergraduate Nursing Employee/Student Hybrid Role in the COVID-19 Response: An Alberta Experience. *Nursing Administration Quarterly*, 47(1):72–83. <https://journals.lww.com/naqjournal/abstract/2023/01000/the-creation-of-a-novel-undergraduate-nursing.10.aspx>
- Short, D. (23 janvier 2022). Nursing students will be paid, have opportunity at full-time employment as they join the COVID-19 front line: AHS. *Calgary Herald*. <https://calgaryherald.com/news/local-news/nursing-students-will-be-paid-have-opportunity-at-full-time-employment-as-they-join-the-covid-19-frontline-ahs>
- Statistique Canada. (2022). *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires, 2022 : Analyse : Population totale*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-215-x/2022001/sec1-fra.htm>
- Statistique Canada. (4 septembre 2024). *Tableau 37-10-0003-01 : Droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle selon les domaines d'études (dollars courants)*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710000301&request_locale=fr
- Statistique Canada. (2025). *Tableau 14-10-0443-01 : Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410044301&request_locale=fr
- Student Aid Alberta. (2025). *Student Aid Affordability Supports*. <https://studentaid.alberta.ca/resources/student-aid-affordability-supports/>
- Student Aid BC. (2025). *The Nurses Education Bursary*. <https://studentaidbc.ca/explore/grants-scholarships/nurses-education-bursary>



LA FÉDÉRATION
CANADIENNE
DES SYNDICATS
D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

Investir dans l'avenir : Éliminer les obstacles financiers pour les étudiant(e)s infirmier(ère)s

Mai 2025

www.fcsii.ca